



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



TRÈS IMPORTANTE PROPORTION D'EMPLOYÉS

Le profil par catégorie sociale diffère selon les branches.

- Les études de commissaires-priseurs judiciaires et les salles de ventes volontaires emploient plus d'ouvriers (garçons de salle, manutentionnaires, chauffeurs...) et moins d'employés.
- Les études d'administrateurs et mandataires judiciaires et les études d'huissiers de justice ont un profil identique avec une proportion élevée d'employés et un taux de cadres plus faible.
- Les cabinets d'avocats en revanche, ont une proportion de cadres supérieure.

Répartition des salariés par catégorie sociale en 2012

Catégorie sociale						Ompl
Cadres	12 %	25 %	21 %	7 %	21 %	18 %
Professions intermédiaires	10 %	9 %	9 %	10 %	9 %	31 %
Employés	75 %	64 %	54 %	78 %	67 %	45 %
Ouvriers	2 %	3 %	16 %	6 %	4 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des « salariés » qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Taux de féminisation par catégorie sociale

Catégorie sociale					
Cadres	66 %	67 %	46 %	58 %	66 %
Professions intermédiaires	71 %	77 %	50 %	63 %	73 %
Employés	88 %	92 %	72 %	74 %	87 %
Ouvriers	67 %	60 %	18 %	39 %	47 %



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES QUE CADRES

Les femmes sont très majoritaires chez les « employés » dans toutes les branches. Les emplois de cadres sont très féminisés dans les cabinets d'avocats et les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires. À l'exception des études de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires, les professions intermédiaires sont majoritairement féminines.

Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice



IMPORTANCE VARIABLE DES CATÉGORIES SELON LES RÉGIONS

L'Île-de-France se caractérise par un taux de « cadres » nettement supérieur aux autres régions. Ceci s'explique par la concentration des cabinets d'avocats et de leurs sièges sociaux sur cette région. En revanche, la Corse présente un taux de « cadres » bien inférieur à la moyenne nationale et un taux d'« employés » supérieur de 16 points.

Répartition des salariés par région et catégorie sociale

Région	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	14 %	5 %	75 %	5 %	100 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	16 %	7 %	74 %	3 %	100 %
Auvergne, Rhône-Alpes	20 %	9 %	67 %	3 %	100 %
Bourgogne, Franche-Comté	14 %	8 %	74 %	4 %	100 %
Bretagne	21 %	6 %	69 %	3 %	100 %
Centre	14 %	9 %	75 %	3 %	100 %
Corse	6 %	5 %	83 %	6 %	100 %
DOM	15 %	11 %	68 %	6 %	100 %
Île-de-France	27 %	11 %	59 %	3 %	100 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	16 %	7 %	73 %	4 %	100 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	15 %	6 %	74 %	6 %	100 %
Normandie	15 %	8 %	72 %	6 %	100 %
Pays de la Loire	22 %	9 %	66 %	3 %	100 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14 %	7 %	74 %	4 %	100 %
Moyenne	21 %	9 %	67 %	4 %	100 %